



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 septembre 2025
Convocation du : 18 septembre 2025
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESEBROECK, Thomas BLACTOT, Valérie PRINGUEZ, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE, Teddy HALSBERGHE

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Laurent DERONNE pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN pouvoir à Sylvie GUSTIN, Martine COBBAERT pouvoir à Bernard HAESEBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI pouvoir à Dominique BAILLEUL, Lahcem AIT EL HAJ pouvoir à Hugues QUESTE, Rut LERNER-BERTRAND pouvoir à Martine DUBREU, Grégory PICKEU pouvoir à Arnaud MARIE, Véronique NAEYE pouvoir à Céline LEROUX, Mylène DURIN-MERAD pouvoir à Catherine DE PARIS

ABSENTS :

Caroline BAURANCE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Carole CASIER

DE25_119

FINANCES

DISPOSITIF DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES (FNCCR) POUR L'ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (ACTEE) MODIFICATION DES MODALITÉS DE VERSEMENT SUITE À UNE ERREUR DE MANDATEMENT

Autorisation - Approbation

Par délibération n°DE22.123 du 7 juillet 2022, la Ville d'Armentières s'est engagée dans le dispositif ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), porté par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies).

Ce dispositif avait pour objectif de subventionner les collectivités engagées dans des travaux de rénovation énergétique, visant à la réduction des factures d'énergie, et incitait tout particulièrement les collectivités à se regrouper.

C'est ainsi que la Ville d'Armentières s'est unie aux communes de Seclin et Herlies, afin de composer un groupement, rendu éligible au financement du projet SEQUOIA 3, et a endossé le rôle de coordinatrice du groupement. Cette coordination consistait, notamment, à percevoir et redistribuer les subventions auxquelles les 3 communes étaient éligibles.

A ce titre, elle a perçu la somme de 141 783,96 € de la part de la FNCCR, dans le cadre du 4ème appel de fonds. Cette somme correspondait à la subvention revenant à la commune de Seclin, et a donc fait l'objet d'un virement intégral de la part de la Ville d'Armentières.

La commune de Seclin et la FNCCR ont constaté une erreur matérielle quant au montant versé par la FNCCR. En effet, le montant attendu et qui aurait dû être versé à la commune d'Armentières puis de Seclin, était de 67 299,97 €.

Il convient donc de rectifier la situation de la manière suivante :

- annuler le mandat émis en direction de la commune de Seclin du montant initial de 141 783,96 €
- éditer un nouveau mandat en direction de la commune de Seclin d'un montant de 67 299,97 €
- éditer un mandat du solde, soit 74 483,99 € à destination de la FNCCR au titre du remboursement du trop perçu

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à :
 - annuler le mandat émis en direction de la commune de Seclin du montant initial de 141 783,96 €
 - éditer un nouveau mandat en direction de la commune de Seclin d'un montant de 67 299,97 €
 - éditer un mandat du solde, soit 74 483,99 € à destination de la FNCCR au titre du remboursement du trop perçu

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Carole CASIER
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS